

Pour diffusion immédiate
CNW : code 01
GQM : 00660

Le Conseil du statut de la femme souligne la Journée internationale des femmes

L'égalité inachevée

Québec, le 7 mars 2011 — Pour le Conseil du statut de la femme, la Journée internationale des femmes est l'occasion de faire le point sur la situation de l'égalité entre les sexes, à la lumière de ses nombreux travaux menés au cours de l'année. « Contrairement à l'idée trop répandue que l'égalité entre les femmes et les hommes est déjà atteinte, les inégalités perdurent dans les faits, les acquis sont menacés et les dangers de recul sont nombreux », a précisé la présidente du Conseil, M^{me} Christiane Pelchat.

Ce constat décevant se dégage de tous les travaux du Conseil :

L'avis [*Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux*](#), présenté en commission parlementaire en janvier dernier lors des travaux portant sur le 2^e plan d'action de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, démontre sans équivoque l'écart à combler pour atteindre l'égalité.

Au plan économique, les inégalités sont flagrantes. Les femmes reçoivent un salaire annuel moyen de 39 400 \$, comparativement à 50 280 \$ pour les hommes, pour leur travail à temps plein. Elles restent confinées dans les 10 professions traditionnellement féminines comme secrétaires, vendeuses ou commis de bureau. Elles sont plus exposées au risque de la pauvreté que les hommes, en particulier les femmes chefs de famille monoparentale, celles qui vivent seules et les femmes âgées. Dans toutes les catégories d'âge, les femmes sont les plus pauvres de la société.

« Le gouvernement doit prendre des mesures pour éliminer ces écarts de richesse entre les femmes et les hommes. Par exemple, l'adoption du budget devrait prendre en compte les priorités et les besoins différents des femmes et des hommes, autant dans la perception des revenus que dans l'allocation des dépenses. Les choix budgétaires devraient être soumis à une analyse différenciée selon les sexes (ADS) », a suggéré Christiane Pelchat.

Les femmes sont également absentes des lieux de pouvoir. Elles représentent moins du tiers des élus qui nous représente. Il en est de même au sommet de la hiérarchie des entreprises. L'avis [*La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes?*](#), paru en décembre 2010, dévoile que seulement 15,8 % des membres des conseils d'administration des 100 plus grandes entreprises québécoises sont des femmes et 28 % de ces entreprises sont administrées exclusivement par des hommes.

« La société n'a pas intérêt à reléguer les femmes à un statut de main-d'œuvre d'appoint. Au contraire, on a avantage à favoriser leur pleine intégration économique afin de profiter de leur expertise et de leur potentiel », a précisé M^{me} Pelchat.

Finalement, le [*Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec*](#), paru en septembre 2010, fait ressortir une réalité déplorable : les femmes n'occupent que le tiers des postes de juges.

« Les femmes veulent faire d'autres gains. Elles veulent plus que le droit de vote, le droit à l'éducation et le droit d'accéder au marché du travail, acquis au cours des dernières décennies. Elles veulent également prendre part aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux et prendre la place qui leur revient en politique et dans les autres lieux de pouvoir », a ajouté la présidente du Conseil du statut de la femme.

Le Conseil du statut de la femme demande au gouvernement de profiter de l'adoption du 2^e plan d'action de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes pour réitérer son engagement en faveur de l'égalité et proposer des mesures concrètes pour corriger les situations où persistent les inégalités.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Consultez les avis, mémoires et documents d'information sur le site du Conseil au www.placealegalite.gouv.qc.ca, onglet Conseil/Publications.